

**Sujet :** [INTERNET] Enquête DUP achèvement voie de la Soule

**De :** [REDACTED]

**Date :** 21/09/2023 22:00

**Pour :** pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente je tiens à vous faire part de mon avis concernant le projet d'achèvement de la Voie de la Soule. Je vis et travaille en Soule depuis 16 ans et je ne pense pas que la Soule ait besoin d'être "désenclavée". Depuis quelques mois j'emprunte la RD11 depuis le bourg d'Undurein jusqu'à Mauléon au moins une fois par jour, en semaine et le wk. Le trafic est fluide, il n'y a jamais d'embouteillages et si on respecte les limitations de vitesse, le tronçon ne paraît pas si dangereux, même si des améliorations peuvent être apportées de ce côté-là. Ainsi je ne comprends tout simplement pas la justification d'un tel projet.

En revanche, les désavantages et conséquences néfastes voire dangereuses me paraissent évidents :

- A l'heure où l'on parle d'une bonne gestion des deniers publics, et alors que le Département cherche de l'argent pour répondre à ses multiples compétences, un aménagement aussi coûteux et aussi injustifié, vieux de 20 ans, n'a aucun sens
- L'impact environnemental et climatique d'un tel projet est fortement négatif à plusieurs niveaux : artificialisation des sols, perte de terres agricoles, destruction de zones humides, atteinte à la biodiversité par la disparitions nombreuses espèces protégées, animales et végétales, recensées sur le site, risque de pollution des milieux aquatiques environnants (fossés, Gave du Saison classé site Natura 2000) pendant le chantier et après, augmentation de la vitesse sur ce tronçon donc des rejets de CO2 et autre particules fines. Tout cela porte atteinte aux écosystèmes présents, et les mesures de compensation semblent dérisoires, et ne fera qu'accentuer les conséquences du changement climatique (risques d'inondations...)
- L'impact sur le cadre de vie est également négatif : supprimer une partie de la "voie verte", ancienne voie ferrée, où beaucoup de gens viennent se promener, faire du vélo en famille, sachant que sur le territoire il existe peu de voies cyclables et de voies "vertes". En outre, certaines habitations vont se retrouver à proximité d'une voie rapide alors qu'à l'origine elles ne l'étaient pas.
- l'impact psychologique : ce projet prévoit des expropriations de terres agricoles, ce qui est traumatisant pour les exploitants concernés qui se voient amputés d'une partie de leurs terres. Il ne sera plus possible de traverser le village comme avant, la voie rapide excluant de traverser la route à pieds.

Pour résumer, ce projet est en total contradiction avec les objectifs de transition écologique, de sobriété, de préservation de la biodiversité et des milieux humides, de protection des rivières fixés par les instances gouvernementales et européennes, pour un gain de temps ridicule sur la traversée de deux bourgs relativement calmes. Il bafoue les lois LEMA, 3DS, climat et résilience... Des aménagement pour améliorer la sécurité des riverains et des automobilistes sont possibles sur la RD 11 à moindre frais pour les finances publics et pour la planète.

Le ratio coût/bénéfice est donc très défavorable et il serait complètement insensé d'autoriser des expropriations pour un projet qui n'est, à mon sens, pas d'utilité public du tout...

Cordialement

Sarah HUTTER

Sarah